

Rapport n°7 :

Méthodologie d'élaboration du prochain Schéma Territorial de la Vie Etudiante

Rapporteur (s) :	Didier CHAMAGNE – président du Conseil Académique Louise BOUCHE – Vice-Présidente déléguée à la Vie Etudiante et à la Promotion Sociale (absente)
Service – personnel référent	Muzaffar Khan – Directeur Formation, Insertion professionnelle et Vie étudiante Solène LE CAPITAINE – Chargée de coordination vie étudiante – Service FIP
Séance du Conseil académique	14/12/2022

Pour délibération	<input type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input checked="" type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Rapport

Dans le cadre de l'élaboration du **prochain Schéma Territorial de la Vie Etudiante (STVE)**, une méthodologie a été mise en place afin de permettre à tous les acteurs de la vie étudiante de participer à sa co-construction. L'intégralité de cette démarche (juin 2022-juin 2024) est accompagnée par le Cabinet Latitude dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage. Le comité de suivi du STVE est, quant à lui, composé de membres du Crous, d'UBFC, du Rectorat et de la Région. Cette méthodologie a été validée au comité de pilotage STVE du 20 juin 2022.

La méthodologie d'élaboration du prochain Schéma territorial de la vie étudiante se décompose ainsi :

1. La mise en place d'une enquête auprès des étudiant-e-s à l'automne 2022 :

Un premier travail de concertation sur les thématiques puis un second travail de fond ont été menés avec le comité de coordination vie étudiante UBFC afin d'apporter de premiers éléments au Cabinet Latitude.

Le questionnaire, proposé par Latitude, a été retravaillé et validé avec le comité de coordination vie étudiante avant validation de la démarche par le comité de Pilotage STVE. Les observatoires (OFVE pour l'UFC et OVE pour l'UB) sont sollicités pour avis d'expert dans le cadre du comité de coordination vie étudiante.

L'objectif de cette enquête est de recueillir l'avis des étudiant-e-s (tou-te-s les étudiant-e-s de BFC) et d'accompagner l'élaboration des Assises territoriales. Elle a également pour but d'être exploitable pour les territoires dans le cadre d'une analyse plus spécifique.

L'enquête s'est tenue du 24 octobre au 22 novembre avec au total 12 094 ouvertures du questionnaire, et 7 557 questionnaires complétés intégralement (l'objectif fixé était de 5 000 questionnaires complétés).

2. La tenue d'entretiens à l'automne 2022 :

Le Cabinet Latitude a mené des entretiens auprès des membres du comité de pilotage STVE (établissements et collectivités) et des associations étudiantes afin de compléter le travail d'enquête et d'accompagner la mise en place des Assises.

3. L'organisation d'Assises territoriales de la vie étudiante au printemps 2023 :

Le projet a été présenté lors des comités de site du Crous à l'automne 2022. Afin de travailler conjointement sur ce projet, des groupes de travail seront mis en place par site. Ils seront composés de référents étudiants, de référents vie étudiante des établissements, des référents communication, de référents des collectivités locales, du Crous, etc.

Les Assises se dérouleront sur 5 sites :

- Besançon (avec Lons-le-Saunier, Dole et Vesoul)
- Dijon
- Le Creusot (avec Chalon-sur-Saône, Mâcon et Cluny)
- Nevers (avec Auxerre)
- Belfort (avec Sevenans, Montbéliard)

Les Assises permettront des temps d'échanges et de rencontres, entre étudiant-e-s, acteurs de la vie étudiante et partenaires pour aboutir sur des propositions concrètes d'amélioration des conditions de vie et de réussite des étudiant-e-s. L'ingénierie du projet, l'organisation de l'animation, des temps d'échanges et des temps annexes (ex : temps de détente etc.), sont délégués à une structure d'accompagnement sensibilisée à la question de la vie étudiante.

Ces Assises en multisites permettront une approche territorialisée des préoccupations étudiantes et permettront de construire de manière concrète, sur la base des résultats de l'enquête qui sera menée auprès des étudiant-e-s, les axes et actions du futur Schéma Territorial de la Vie Etudiante.

Période de transition entre les deux Schémas

Un plan d'action 2022-2024 a été travaillé avec le Crous, le Rectorat et UBFC d'après le travail du groupe étudiant mené par Louise Bouché (VPE), afin de proposer des axes prioritaires d'amélioration durant la période de transition entre les deux Schémas directeur/territorial de la vie étudiante (juin 2022-juin 2024). Ce plan d'action a été présenté et validé en Comité de pilotage STVE du 20 juin 2022 et est disponible en annexe 1.

Rétroplanning

Période	Objet
Juin 2022-juin 2024	Mise en œuvre du plan d'action de la période de transition
Automne 2022	Enquête et entretiens
Automne-hiver 2022	Préparation des Assises territoriales de la vie étudiante
Hiver 2022-2023	Analyse de l'enquête et des entretiens
Printemps 2023	Assises territoriales de la vie étudiante
Automne 2023	Rédaction du Schéma territorial de la vie étudiante par le cabinet Latitude
Premier semestre 2024	Temps de travail et d'échange visant une version stabilisée du STVE
Printemps 2024	Validation du STVE en comité de pilotage
Septembre 2024	Mise en œuvre du nouveau STVE

ANNEXE

En pièce jointe de ce rapport, sous format PDF, le plan d'action de la période de transition 2022-2024.

DÉLIBÉRATION

Il est demandé au Conseil ACadémique de bien vouloir prendre connaissance de la méthodologie d'élaboration du prochain STVE et du plan d'action de la période de transition 2022-2024 (annexe 1).

Annexe 1 : Plan d'action pour la période de transition

A) Santé des étudiants

- **Dédier une partie de l'enquête à venir aux problématiques de santé pour faire des propositions d'actions concrètes en matière de santé des étudiant-e-s**

Dans le cadre de l'enquête qui sera menée à l'automne 2022, une partie du questionnaire portera sur la santé (notamment mentale) des étudiant-e-s. L'enquête ne consistera pas en un simple recueil des besoins mais sera force de propositions permettant aux étudiants de classer des actions par ordre de pertinence par rapport à leurs besoins et leurs attentes

Qui : UBFC et le Crous avec le comité de coordination vie étudiante (réfèrent-e-s étudiants, réfèrent-e-s vie étudiante des établissements membres)

Quand : automne 2022 pour une mise en œuvre à partir de 2023 et une continuité de mise en place d'actions dans le prochain SDVE

Indicateurs :

- Taux de réponse à l'enquête
- Identification des établissements dont sont issus les répondants en fonction des propositions

- **Proposer un programme de promotion de la santé en partenariat avec les différents acteurs concernés du territoire (ARS, IREPS, Collectivités etc.)**

Qui : UBFC en lien avec les acteurs concernés, le Crous et les établissements (dont services santé)

Quand : travail d'élaboration du programme durant la période de transition pour une mise en œuvre dans le cadre du prochain SDVE (2024-2029)

B) Accompagnement et outils pour la rentrée

- **Compiler les informations existantes (site internet du Crous, des UFRs, des établissements, de la Région BFC etc.) pour envisager la création d'une application mobile pour les étudiants (*lien avec l'application e-UBFC*)**

Qui : Travail conjoint à mener avec le service informatique d'UBFC porteur du projet e-UBFC, en lien avec les établissements, le Rectorat, le Crous, les collectivités territoriales. Une subvention de la région BFC a été obtenue pour la mise en œuvre de l'application

Quand : ?

Indicateurs :

- Référencement par territoire des informations existantes
- Date de lancement d'une version Beta de l'application

C) Logement

- **Travailler sur les aspects de sécurité à l'échelle des campus en partenariat entre le Crous BFC, les établissements et les services municipaux (police municipale, tranquillité publique etc.)**

Travail collectif et global à mener, la question de la sécurité concerne à la fois les lieux et les trajets entre ces lieux (d'études, de restauration, de vie etc.). Campagne de communication autour de la sécurité sur les campus (numéro d'appel etc.)

Qui : le Crous BFC, les établissements et les services municipaux (police municipale, tranquillité publique etc.)

Quand : Travail en cours (travail de réhabilitation des résidences, relations déjà présentes entre les partenaires) et suivi partenarial afin de répondre en temps réel aux attentes des étudiants concernant la sécurité

Indicateurs :

- Nombre de résidences réhabilitées (avec système sécurisé d'entrée)
- Nombre de résidences qui seront réhabilitées sur les 10 prochaines années
- Nombre de signalements (objectiver le sentiment d'insécurité)

D) Activités associatives

- **Mener un travail avec la région pour simplifier le dispositif de soutien aux initiatives des associations étudiantes**

- La région est consciente de la problématique notamment sur la temporalité longue du dispositif non-adaptée à la réalité du calendrier universitaire (projet déposé sur l'année 2021-2022 pour mise en œuvre 2022-2023) et au renouvellement des bureaux étudiants porteurs des projets
- Nécessite un dialogue entre les acteurs
- Envisageable sur la période de transition -> repenser le dispositif régional avec un mode de financement approprié aux associations étudiantes ?

Qui : La région BFC en travail conjoint avec les établissements, le Crous, le Rectorat, UBFC et les représentants d'associations étudiantes

Quoi : modifier le dispositif existant afin de permettre que les projets présentés par les étudiants puissent être mis en œuvre dans l'année universitaire par l'équipe ayant conçu le projet :

- Proposition : un versement direct aux associations avec versement 50/50 (au moment de l'attribution puis à la réalisation du projet)
- Proposition : mise en place d'un système de confiance avec justification de l'utilisation des crédits et avec un établissement se portant garant pour accompagner les associations étudiantes sur le suivi administratif et financier des projets

Objectif : rendre le dispositif plus accessible aux associations étudiantes en contribuant ainsi à son recours effectif, tout en responsabilisant les étudiants dans la sollicitation des aides

Quand : Début du travail à la rentrée universitaire 2022-2023 pour une mise en œuvre pour la campagne 2023-2024 ? A valider par la Région BFC

Indicateurs :

- Comparaison du nombre de dossiers déposés et soutenus par rapport aux années précédentes
- Définir des critères d'évaluation qualitatifs des projets : projet inter-associatif, cofinancements reçus, projet faisant partie des objectifs prioritaires définis par le MESR

- **Identifier les besoins en formation des associations étudiantes et proposer un programme de formations inter-associatif**

- Dans le cadre de l'appel à projets du MESR « Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et de la recherche dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles » le Crous a déposé un projet (groupes de travail) dont une partie concerne la formation par les pairs (étudiants formateurs, réseau de formateurs) ce projet peut constituer une expérimentation sur la thématique des VSS pour ensuite se déployer dans d'autres domaines.

Qui : Le Crous en travail conjoint les établissements et UBFC pour recenser les formateurs au sein des associations étudiantes en premier lieu sur la thématique des Violences sexistes et sexuelles. Le Rectorat sera présent en soutien et en relai pour mobiliser les établissements.

Quoi : Créer un process opérationnel de formation sur une thématique (VSS) afin de le déployer ensuite à d'autres domaines pour créer un programme de formation à l'échelle de la région, notamment sur : la gestion d'un budget, la transmission inter-bureau, l'organisation d'évènements, la prévention/sensibilisation aux risques (festifs, conduite etc.)

Quand : expérimentation sur la thématique des VSS sur l'année civile 2023 dans le cadre de l'AAP du MESRI

Indicateurs :

- Nombre de formations proposées
- Nombre d'étudiant-e-s présent-e-s en formation
- Etablissements dont dépendent les étudiant-e-s présent-e-s en formation
- Questionnaire de satisfaction sur la formation suivie